



Assemblée générale

Distr. générale
27 décembre 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

Point 140 de l'ordre du jour

Gestion des ressources humaines

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Yaron Wax (Israël)

I. Introduction

1. À sa 2^e séance plénière, le 20 septembre 2019, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-quatorzième session la question intitulée « Gestion des ressources humaines » et de la renvoyer à la Cinquième Commission.
2. La Cinquième Commission a examiné la question à ses 10^e, 12^e, 17^e et 21^e séances, les 13 et 25 novembre et les 16 et 27 décembre 2019. Les déclarations et observations faites au cours des débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants¹.
3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :
 - a) Rapport du Secrétaire général intitulé « Pratique suivie par le Secrétaire général en matière disciplinaire et en cas de faits constitutifs d'infraction pénale : période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 » ([A/74/64](#)) ;
 - b) Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/74/558](#)) ;
 - c) Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau de la déontologie ([A/74/78](#)) ;
 - d) Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/74/539](#)) ;
 - e) Note du Secrétaire général sur les militaires et policiers en service actif détachés par leur gouvernement ([A/74/546](#)) ;

¹ [A/C.5/74/SR.10](#), [A/C.5/74/SR.12](#), [A/C.5/74/SR.17](#) et [A/C.5/74/SR.21](#).



- f) Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/74/584](#)) ;
- g) Rapport du Secrétaire général intitulé « Stratégie globale des ressources humaines 2019-2021 : pour plus d'efficacité, de transparence et de responsabilité à l'Organisation des Nations Unies » ([A/73/372](#)) ;
- h) Rapport du Secrétaire général sur la vue d'ensemble de la réforme de la gestion des ressources humaines pour la période 2017-2018 ([A/73/372/Add.1](#)) ;
- i) Rapport du Secrétaire général intitulé « Composition du Secrétariat : données démographiques relatives au personnel » ([A/73/79](#)) ;
- j) Rapport du Secrétaire général intitulé « Composition du Secrétariat : personnel fourni à titre gracieux, fonctionnaires retraités et consultants et vacataires » ([A/73/79/Add.1](#)) ;
- k) Rapport du Secrétaire général sur l'évaluation du système des fourchettes optimales ([A/73/372/Add.3](#)) ;
- l) Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/73/497](#)) ;
- m) Rapport du Secrétaire général sur la mobilité ([A/73/372/Add.2](#)) ;
- n) Rapport du Secrétaire général sur la mobilité ([A/72/767](#)) ;
- o) Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/73/569](#)) ;
- p) Rapport du Secrétaire général sur les modifications à apporter au Statut et au Règlement du personnel ([A/73/378](#)) ;
- q) Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/73/622](#)) ;
- r) Rapport du Secrétaire général intitulé « Pratique suivie par le Secrétaire général en matière disciplinaire et en cas de faits constitutifs d'infraction pénale : période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2017 » ([A/73/71](#)) ;
- s) Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau de la déontologie ([A/73/89](#)) ;
- t) Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/73/183](#)) ;
- u) Note du Secrétaire général appelant l'attention sur le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Examen des mécanismes et politiques visant à remédier aux conflits d'intérêts dans le système des Nations Unies » ([A/73/187](#)) ;
- v) Note du Secrétaire général transmettant ses observations et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Examen des mécanismes et politiques visant à remédier aux conflits d'intérêts dans le système des Nations Unies » ([A/73/187/Add.1](#)) ;
- w) Note du Secrétaire général appelant l'attention sur le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Examen des programmes de stages à l'échelle du système des Nations Unies » ([A/73/377](#) et [A/73/377/Corr.1](#)) ;
- x) Note du Secrétaire général transmettant ses observations et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la

coordination sur le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Examen des programmes de stages à l'échelle du système des Nations Unies » ([A/73/377/Add.1](#)).

II. Examen du projet de résolution [A/C.5/74/L.21](#)

4. À sa 21^e séance, le 27 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Militaires et policiers en service actif détachés par leur gouvernement » ([A/C.5/74/L.21](#)), déposé par son président à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de Djibouti.

5. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution [A/C.5/74/L.21](#) sans le mettre aux voix (voir par. 6).

III. Recommandation de la Cinquième Commission

6. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

Militaires et policiers en service actif détachés par leur gouvernement

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions [67/287](#) du 28 juin 2013, [68/252](#) du 27 décembre 2013 et [71/263](#) du 23 décembre 2016,

Ayant examiné la note du Secrétaire général sur les militaires et policiers en service actif détachés par leur gouvernement¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

1. *Prend acte* de la note du Secrétaire général¹ ;
2. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport² ;
3. *Constate avec un profond regret* que, depuis 2013, le Secrétaire général n'a pas pu trouver de solution pour régler les questions d'incompatibilité entre la législation interne des États et le Statut et le Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies au sujet du détachement de militaires et de policiers d'active ;
4. *Prie* le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour se concerter avec les États Membres et étudier toutes les façons possibles de régler durablement les questions d'incompatibilité, de lui rendre compte de l'évolution de la question et de lui proposer des solutions à la première partie de la reprise de sa soixante-quatorzième session ;
5. *Prend note* du paragraphe 11 du rapport du Comité consultatif et décide d'autoriser le Secrétaire général à proroger les mesures exceptionnelles concernant les militaires et policiers en service actif détachés par leur gouvernement jusqu'au 30 juin 2020 afin que des solutions aux questions d'incompatibilité entre la législation interne des États et le Statut et le Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies puissent être trouvées.

¹ [A/74/546](#).

² [A/74/584](#).